

# Conseil national de l'air

---

**24 JUIN 2025**

**Procès-verbal**

**Étaient présents :**

Jean-Luc FUGIT, Président du Conseil National de l'Air (par visioconférence)  
Alain CHABROLLE, Directeur adjoint France nature environnement (Vice-Président)  
Isabelle MOMAS, Présidente du Conseil scientifique de l'ANSES (par visioconférence)  
David OUZILLOU, collaborateur de Jean-Luc FUGIT

Collège des représentants de l'État et ses organismes publics associés

Pascal BARTHE, chef du bureau de la qualité de l'air (DGEC)  
Nadine DUESO, Cheffe du service qualité de l'air (ADEME)  
Marc DURIF, directeur exécutif du Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA)  
Matthieu PAPOUIN, Directeur adjoint de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL) (par visioconférence)  
Bertrand PENSEC, chargé de mission qualité de l'air extérieur (DGS) (par visioconférence)

Collège des représentants des collectivités territoriales

Denis MERVILLE, Maire de Sainneville (AMF)  
Olivier BLOND, Conseiller régional de la région Ile-de-France (Régions de France) (par visioconférence)  
Françoise SCHAETZEL, Conseillère municipale de la ville de Strasbourg et conseillère de l'Eurométropole de Strasbourg (France URBAINE) (par visioconférence)  
Anita DI MURRO, maire de Pusignan (par visioconférence)

Collège des représentants des professionnels

Nicolas LE BIGOT (MEDEF/AFEP) (par visioconférence)  
Flora GUY, Membre de la FNSEA  
Etienne DE VANSSAY (FIEMA) (par visioconférence)

Collège des représentants d'organisations syndicales représentatives

Ludovic LANZI, Secrétaire général du syndicat national des salariés de la qualité de l'air (SNSQA-FO) (par visioconférence)

Pascal DAUDON, Membre de la CFDT chimie énergie (CFDT) (par visioconférence)

Collège des représentants des associations, fondations et autres organismes

Anne LASSMAN-TRAPPIER, référente qualité de l'air à France Nature Environnement (par visioconférence)

Salina GASMI-LATRECHE, membre du Conseil d'administration de la FFAAIR (pas visioconférence)

François VETTER, Membre du CNAFAL (par visioconférence)

Collège des personnalités qualifiées

Nadine Allemand, Directrice adjointe (Citepa)(par visioconférence)

Marion KEIRSBULCK, Cheffe de l'unité d'évaluation des risques liées à l'air de la Direction de l'évaluation des risques (ANSES)

Jacques PATRIS, Président ATMO Hauts de France (Fédération ATMO France)

Gaëlle LAHOREAU (ATMO France)

**Autres participants :**

Yasmina BAABA (DGITM) (par visioconférence)

Fanchon BARBAT (Alliance) (par visioconférence)

Noémie BOLLLECKER (CDAF)

Fabien CAYLA (DGEC)

Denis CHARPIN (APPA)

Nicole DAMON (CNAFAL) (par visioconférence)

Élise DASSONVILLE (DGCL) (en visioconférence)

Virginie DESVIGNES (CSTB/OQEI) (par visioconférence)

Anita DI MURRO

Ambre EMMENDOERFFER (DGEC)

Colin GRIL (MASA)

Thomas KERTING (FIMEA) (par visioconférence)

Charles KIMMERLIN (DGEC)

Anne LABORIE (ATMO FRANCE)

Charlotte LEPITRE (ATMO FRANCE)

Nicolas MALECKI (DREAL PACA)

Bertrand PENSEC (DGS) (par visioconférence)

Julia PEREIRA DA PONTE (DGEC)

Clotilde PIONNEAU (DGEC)

Coralie RUFFENACH (DGEC)

Christine SEGUINAU (GART)

Diane SIMIU (MTE/DGEC)

Sophie TAUBER (Région de France)

## ORDRE DU JOUR

I.	Introduction, discussions projet d'avis financement AASQA .....	4
II.	Transposition de la directive qualité de l'air ambiant .....	7
III.	Priorités de travail du CNA pour l'année 2025 .....	12
IV.	Intervention Observatoire de la qualité des environnements intérieurs.....	16
V.	Journée nationale de la qualité de l'air .....	20

*La séance est ouverte à 14 heures 07, sous la présidence de Jean-Luc FUGIT.*

## I. Introduction, discussions projet d'avis financement AASQA

*Un document est projeté en séance.*

**Jean-Luc FUGIT (Président du CNA)** annonce son intention d'être particulièrement vigilant au sujet du financement des Associations agréées de surveillance de qualité de l'air (AASQA), dans le cadre des débats budgétaires à venir. Ces idées seront également défendues auprès de la ministre. De plus, ce sujet est lié à celui des Zones à faibles émissions (ZFE). M. FUGIT précise faire partie des parlementaires qui souhaitent le maintien de ce dispositif. L'objectif est donc de rester mobilisé face aux divers reculs observés actuellement dans le domaine de l'environnement

**Alain CHABROLLE (Vice-président du CNA)** explique que la composante « air » de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sert actuellement à deux objectifs : appliquer le principe pollueur-payeur, et financer en partie, via les dons libératoires de la composante air de la TGAP, le dispositif national de mesures de qualité de l'air opéré par les AASQA, en complément des subventions de l'État et des collectivités locales.

Depuis plusieurs années les AASQA alertent sur une crise de leur financement, en dehors des subventions versées par l'État. En effet, d'une part les collectivités réduisent leurs engagements financiers, en fonction du contexte, et d'autre part, les dons libératoires de TGAP chutent fortement, du fait des moindres émissions (ce qui est bon signe, mais engendre toutefois des effets pervers pour le financement des AASQA).

Dans ce contexte budgétaire déjà sous tension, la Direction du budget au Ministère en charge de l'économie et des finances proposerait la suppression de la déductibilité des dons des industriels aux AASQA, pour ce qui est des montants dus, au titre de la composante air de la TGAP.

Cependant la directive révisée relative à la qualité de l'air ambiant (2024/2881), adoptée fin 2024, qui doit désormais être transposée, nécessite de maintenir, voire de renforcer la surveillance de la qualité de l'air.

La structure, y compris budgétaire, des ASSQA est variée, de sorte que les baisses d'engagements financiers des collectivités locales et de dons libératoires (choix des industriels) entraînent des conséquences sur le fonctionnement à long terme, et même à court terme.

Dans ce contexte, les membres du Conseil national de l'air (CNA) soumettent au vote un projet d'avis relatif aux enjeux et à la pérennité des financements diversifiés des ASSQA. Ce sujet sera à nouveau abordé au cours de la séance.

Cet avis pourra être transmis, par l'intermédiaire du président du CNA, à la ministre, incluant les préoccupations du Conseil quant à la disparition, votée par l'Assemblée, des dispositifs des ZFE, alors que ces dernières constituent des outils nécessaires pour limiter les émissions du trafic routier et respecter les objectifs de la nouvelle directive.

Cet avis à transmettre à la ministre réaffirme la nécessité du maintien de cette TGAP. La présence de cette gouvernance quadripartite est fondamentale, car elle inclut des relations personnalisées avec le monde industriel de chacune des régions. Les membres du Conseil tiennent particulièrement à cette gouvernance dans laquelle les industriels sont activement impliqués, notamment autour de cette TGAP.

Il est également important que l'effort significatif engagé par le gouvernement en 2025, concernant le soutien aux AASQA, soit maintenu pour l'année suivante. Par ailleurs, d'autres pistes méritent

réflexion. Pour ne pas isoler le sujet du soutien aux AASQA, il semble utile et pertinent de poursuivre le dispositif des ZFE et de lier ces deux sujets. Dans la lettre à la ministre, il serait important d'exprimer le souhait de maintenir le cap par rapport aux objectifs, et de réfléchir aux alternatives permettant d'améliorer la qualité de l'air en centre-ville.

**Jean-Luc FUGIT (Président du CNA)** confirme sa volonté de soutenir cette démarche.

**Jacques Patris (ATMO France)** souhaite particulièrement insister sur les conséquences de l'abandon du dispositif de dons libérateurs de TGAP pour les AASQA. Cet abandon entraînerait des conséquences significatives pour les associations. En effet, le don libérateur permet justement l'équilibre des financements des AASQA, dont la gouvernance quadripartite est inscrite dans la loi depuis 1996, constituant ainsi leur déontologie et leur éthique.

Ce modèle (gouvernance quadripartite et financements diversifiés) est fondamental, car il garantit l'indépendance, l'autonomie et l'impartialité des AASQA vis-à-vis des industriels, des populations et de l'État. Ce caractère indépendant représente l'élément le plus important que les associations souhaitent absolument sauvegarder. Au-delà des besoins de financement, sur lesquels des groupes travaillent actuellement pour diversifier les sources, l'enjeu principal concerne la gouvernance.

Cette gouvernance est également importante pour les collectivités territoriales que les AASQA accompagnent. Ces collectivités ont besoin d'être soutenues financièrement pour assumer leurs obligations de contribution au financement des AASQA, qui leur apportent en retour un accompagnement technique et financier dans l'élaboration des plans réglementaires auxquels elles sont assujetties. Ces principes sont inscrits dans la loi, même si certaines dispositions, comme le droit à percevoir une part de l'ancienne TICPE, n'ont jamais été mises en œuvre.

La gouvernance actuelle, qui fait des AASQA des tiers de confiance indispensables, doit être préservée.

**La DGEC** souhaite revenir sur le contexte général, en insistant sur la clarté du cap. L'objectif principal demeure le respect des normes de qualité de l'air, tant actuelles que futures. Ces ambitions s'avèrent considérables, notamment dans le cadre de la directive sur la qualité de l'air révisée qui sera abordée durant cette séance. L'atteinte de ces objectifs pourrait se faire avec ou sans ZFE.

Dans ce contexte, l'expression des parties prenantes, notamment celles représentées au sein du CNA, sur les alternatives possibles, les aides envisageables et leur financement revêt une importance particulière.

La question du financement des AASQA constitue un point essentiel. Pour cette raison, la DGEC a défendu et obtenu l'année dernière une augmentation significative du financement des ASAQA, tant en investissement qu'en fonctionnement pour l'année 2025. Par ailleurs, la déductibilité des dons libérateur de la TGAP reste une préoccupation partagée, et la mobilisation est effective sur ce sujet.

Les AASQA et leur modèle de gouvernance (spécificité française enviée qu'il convient de préserver) seront d'autant plus nécessaires pour atteindre les objectifs ambitieux fixés pour 2030. Au-delà de la simple surveillance, des mesures et des actions concrètes seront indispensables. Le financement doit donc être considéré dans une vision globale, intégrant non seulement la surveillance, mais également les actions en faveur de la qualité de l'air.

**Françoise SCHAETZEL (France Urbaine)** indique être en faveur d'un avis du CNA sur ces sujets, y compris sur la question des ZFE et du financement des modalités alternatives à la voiture (nécessaire à la mise en place des ZFE).

La ZFE contribue à la justice sociale, à condition d'un réel renforcement des alternatives à la mobilité, ce qui n'est pas suffisamment soutenu au niveau national et gouvernemental. Par ailleurs, les commentaires, qui viennent d'être formulés, relatifs au financement des AASQA, sont pertinents.

Des questions se posent actuellement sur la santé financière de certaines AASQA. La pérennité du financement de l'État, au regard de la nouvelle directive européenne, a été renforcée, ce qui constitue une bonne nouvelle.

Concernant la suppression du dispositif de dons de la TGAP, il semblerait qu'un élément dans le projet de loi de finances viserait à affecter une partie de la taxe sur les énergies fossiles aux EPCI. Des précisions pourraient être apportées à ce sujet.

**Jean-Luc FUGIT (Président du CNA)** explique ne pas avoir eu connaissance de cette information.

**Anne LABORIE (ATMO France)** confirme l'existence d'un projet d'article qui pourrait être inscrit dans le projet de loi de finances. Cette proposition viserait à affecter une partie du produit des taxes sur les énergies fossiles aux collectivités disposant de compétences spécifiques en matière de lutte contre la pollution atmosphérique (notamment les métropoles, communautés urbaines et certaines communautés d'agglomération) et en matière de PCAET (intercommunalités de plus de 20 000 habitants).

Ce projet, actuellement en circulation entre certains membres du CNA et le bureau de la qualité de l'air, envisage un système de financement pour les collectivités qui, conformément à la loi, doivent contribuer au financement des AASQA. L'idée s'appuie sur une disposition législative de 1996, qui n'a jamais été mise en œuvre, disposant que le produit des taxes sur les énergies fossiles doit contribuer à la surveillance de la qualité de l'air.

Ce projet n'est pas encore intégré au projet de loi, mais des efforts sont déployés en ce sens.

**Jean-Luc FUGIT (Président du CNA)** souligne sa volonté de soutenir cette initiative, qui pourrait également être portée par voie d'amendement.

**François VETTER (CNAFAL)** annonce sa consternation vis-à-vis des récents votes de l'Assemblée nationale relatifs à l'environnement, et apporte son soutien à cette proposition d'avis présenté par M. CHABROLLE. La justice sociale est liée à la justice environnementale, à condition d'accompagner les familles à faible revenu pour accéder aux changements.

**Matthieu PAPOUIN (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)** confirme qu'à court terme, pour l'ATMO AURA, les sujets d'économies budgétaires sont bien à l'ordre du jour du Conseil d'administration et du bureau. Un travail sur la réduction des charges est en cours, notamment en raison de l'érosion tendancielle de la TGAP. Le sujet de l'équation budgétaire des AASQA est également compliqué pour la région AURA.

L'avis présenté en début de séance est pertinent, mais pourrait être complété, au-delà de la surveillance, par la référence aux travaux de transposition. L'idée serait de préciser que dans le cas des travaux de transposition, il paraît intéressant de creuser les modalités de financement des nombreux plans d'action prévus par la directive.

**Ludovic LANZI (SNSQA/FO)** annonce son soutien à ce projet. Ce texte permet de rappeler que le modèle des AASQA est menacé. De nombreuses alertes ont déjà été émises à ce sujet depuis plusieurs mois, notamment auprès de la ministre.

En revanche, le SNSQA demande que cet avis soit le point de départ d'actions concrètes, afin notamment d'acter ces éléments dans le projet de loi de finances. Des groupes de travail devront se mettre en place par la suite, en y intégrant les représentants des salariés. En effet, les premiers

concernés par ces restrictions budgétaires pour les AASQA sont les salariés. Sans garantie budgétaire, le renforcement de la surveillance dans la continuité de la transposition de la directive sera mis en échec.

**Nicolas MALECKI (DREAL PACA)** confirme que des difficultés sont rencontrées, en raison de la forte baisse de la TGAP sur un territoire où les industriels sont particulièrement présents. L'avis présenté est intéressant pour le court terme. Cependant, une réflexion doit également être menée à moyen et long terme sur les financements.

**Christine SEGUINAU (GART)** demande si le vote prévu dans le cadre de ce premier point à l'ordre du jour du CNA comprend également le principe de rédiger ce courrier accompagnant l'avis et si cet avis, soumis au vote, intégrera les amendements proposés en séance.

**Alain CHABROLLE (Vice-président du CNA)** répond par l'affirmative.

***Le projet d'avis sur le financement des AASQA fait l'objet d'un vote favorable à la majorité des participants (les administrations s'abstiennent, ainsi qu'ATMO France).***

## **II. Transposition de la directive qualité de l'air ambiant**

*Un document est projeté en séance.*

**Jean-Luc FUGIT (Président du CNA)** explique que l'objectif de ce point est d'avoir un temps d'échange à la suite des retours des membres du CNA sur les réflexions de modifications législatives du droit national dans le cadre des travaux de transposition, qui devront être terminés fin 2026.

**La DGEC (BQA)** indique, concernant la transposition de la directive, que l'objectif est de réaliser un bilan de la consultation initiée lors de la séance du 28 mai, au cours de laquelle avaient été exposées les premières réflexions sur les modifications législatives nécessaires dans le cadre de la transposition de la directive sur la qualité de l'air ambiant. L'idée est donc de faire le point sur ces remontées et de communiquer les premiers retours à ce sujet.

**La DGEC (BQA)** précise que les contributions ont été traitées dans l'ordre de leur réception.

La première contribution provient du SNSQA. Celle-ci relève une insuffisance de l'analyse d'impact sur les moyens humains et financiers. Il est rappelé que celle-ci n'est pas encore pleinement réalisée, et que ce travail demeure nécessaire.

De plus, une demande du syndicat vise à introduire un article de principe engageant l'État à garantir les moyens humains, techniques et financiers, une proposition également formulée par FNE. Il est rappelé que l'État n'est pas l'unique financeur des missions réglementaires des AASQA, et introduire l'idée que l'État serait le seul responsable du financement pourrait s'avérer contre-productif vis-à-vis des autres financeurs potentiels. De plus, le mode de financement est déjà prévu dans la partie réglementaire du Code de l'environnement, à l'article R.221-10, qui dispose que le financement des AASQA est assuré principalement par des subventions de l'État et des collectivités territoriales, ou des subventions des personnes morales qui en sont membres.

Concernant la mise en œuvre de la directive, l'État a consenti un effort financier supplémentaire par rapport aux dotations des AASQA depuis deux ans, avec une enveloppe supplémentaire de 8 millions d'euros sur trois ans. Des crédits ont déjà été engagés l'année dernière, et l'exercice vient de s'achever pour engager les nouveaux investissements prévus pour 2025. Cet effort se poursuivra normalement l'année prochaine pour la mise à niveau des équipements. Ces ressources

supplémentaires mobilisées s'ajoutent aux coûts de fonctionnement associés à l'ensemble de ces investissements.

Un autre sujet concerne la concertation régulière des opérateurs de terrain. Cette question ne relève pas directement des dispositions législatives, mais plutôt de la mise en œuvre. De même, la place des salariés dans la gouvernance des AASQA semble dépasser le cadre de la directive. Le groupe de travail sur le modèle économique des AASQA permettra d'aborder ces sujets.

**Ludovic LANZI (SNSQA/FO)** estime qu'une vigilance particulière est nécessaire dans la mise en œuvre, afin de trouver des solutions pour la prise en compte des moyens humains et financiers. Les coûts de fonctionnement et humains doivent être pris en considération. De son côté, le sujet de la place des salariés dans la gouvernance des AASQA est particulièrement important. Ces questions, intégrant les problématiques de financement, pourront effectivement être traitées plus précisément dans le cadre d'un groupe de travail.

**La DGEC (BQA)** indique que le sujet suivant concerne la Direction générale de la santé. Le premier point porte sur la surveillance. Une disposition du texte actuel suscite des interrogations. Cette disposition prévoit que « les paramètres de santé publique susceptibles d'être affectés par l'évolution de la qualité de l'air sont également surveillés ». La question se pose collectivement sur la nature exacte de ces paramètres. Des recherches ont révélé qu'il s'agit d'une disposition ancienne (1996), peu utilisée jusqu'à présent.

**Isabelle MOMAS (Vice-présidente du CNA)** confirme qu'il s'agit d'une disposition de 1996 prévoyant une surveillance croisée entre la qualité des environnements, notamment de l'air, et l'état de santé de la population. Cette approche permet de corréler les deux séries de données, comme cela a été fait dans les études quantifiant l'impact de la pollution atmosphérique.

Les variables sanitaires concernées sont déterminées à l'échelle de groupes, telles que le nombre d'hospitalisations ou de décès. Cette interprétation correspond vraisemblablement à l'intention du texte, bien que des évaluations quantitatives d'impact sanitaire plus approfondies pourraient également être envisagées.

**Bertrand PENSEC (MSAS/DGS/BEEPC)** confirme que cette disposition s'est matérialisée depuis 1996, avec la loi Laure, par le problème de la surveillance « air et santé », gérée par Santé publique France. Une interrogation peut exister sur une surveillance rapprochée lors de certains épisodes de pollution, hors contexte accidentel, déjà mise en œuvre à la DGS.

En outre, le rapport d'évaluation des politiques de la Sécurité sociale intègre un volet sur la qualité de l'air. Actuellement, les indicateurs mesurés comprennent les émissions en particules fines annuelles relevées sur le territoire français. Des pistes d'évolutions pourront probablement être explorées sur ce sujet et le souhait était d'interroger les membres du CNA.

**Françoise SCHAETZEL (France Urbaine)** évoque la présence accrue des problèmes de santé mentale liés notamment aux particules fines. La dernière étude de Santé publique France à ce sujet évoque des difficultés en matière de fiabilité ou de disponibilité des données. Cependant, au regard de l'évolution des maladies neurodégénératives ou encore des problèmes de développement cognitif de l'enfant, les questions de santé mentale sont de plus en plus mises en lumière. L'objectif est donc de pouvoir disposer de données fiables pour permettre de démontrer l'impact de la qualité de l'air sur les questions de santé mentale.

**Alain CHABROLLE (Vice-président du CNA)** suggère d'interroger également la Fédération des observatoires régionaux de santé environnement, qui dispose de nombreux paramètres pertinents. Le croisement de ces données serait particulièrement intéressant.

**La DGEC (BQA)** précise que la disposition n'est pas remise en cause par la transposition, mais ces éléments seront utiles lorsque la question sera posée au Conseil d'État.

Elle aborde les deux dernières remarques formulées par la DGS. La première concerne l'exemption accordée aux Plans de protection de l'atmosphère (PPA) pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants ne présentant pas de dépassement des normes OMS. Actuellement, aucune agglomération n'est dans ce cas. Néanmoins, l'objectif est d'offrir une perspective à long terme lorsque les valeurs OMS seront respectées. Un état des lieux plus précis pourra être établi après consolidation des données de surveillance de l'année 2024.

Concernant le point rédactionnel, une harmonisation des références au plan de réduction de l'exposition moyenne a été effectuée.

**La DGEC (BQA)** indique que la première remarque de l'AMF porte sur la surveillance des pollens, rejoignant une observation formulée par ATMO France. Cette dernière vise à inscrire spécifiquement la surveillance des pollens et à désigner les AASQA dans ce cadre.

Pour mémoire, les dispositions relatives à la surveillance de la qualité de l'air comportent déjà un paragraphe sur la surveillance des pollens, qui sera conservé, bien que les pollens ne relèvent pas du champ de la directive et donc de la transposition.

Les dispositions législatives actuelles posent le principe de surveillance, sans désigner précisément les organismes responsables, ceux-ci étant définis par l'arrêté du 8 août 2016. Cet arrêté mentionne notamment le RNSA qui n'existe plus aujourd'hui. Une réflexion est en cours pour reconstruire un dispositif de surveillance des pollens, avec un calendrier qui débiterait en 2026.

L'identification précise des AASQA au niveau législatif semble donc prématurée et d'un niveau trop élevé dans la hiérarchie des normes. Ce chantier sera traité séparément, avec une restitution prévue à la rentrée concernant la consultation menée par la DGS ces derniers mois.

**La DGEC (BQA)** annonce prendre note de la demande d'ajout des départements et régions dans les consultations pour les plans. Ce point sera traité dans la partie réglementaire, plus appropriée pour ces précisions, la partie législative étant réservée à des considérations plus générales.

Quant à la remarque relative à la cohérence entre les trois types de plans (PPA, plan Ozone et plan relatif à l'exposition moyenne) exigés par la directive, il est demandé de préciser la demande en indiquant que, dans les propositions de modifications législatives, le PPA correspond à l'équivalent français d'un plan en cas de dépassement de valeur limite ou valeur cible prévu dans la directive, tandis que les plans Ozone et les plans relatifs à l'exposition moyenne conservent leur appellation telle que prévue dans la directive.

**Gaëlle LAHOREAU (ATMO FRANCE)** revient sur une proposition évoquée lors de la dernière séance du CNA concernant la multiplicité des plans à coordonner. Face à ce « mille-feuille de plans », il serait pertinent d'inscrire dans la loi l'obligation pour les régions, en tant que chefs de file air-climat-énergie, d'organiser annuellement une réunion de concertation avec toutes les collectivités responsables de plans. Cette rencontre permettrait le partage d'informations, la mise en cohérence des actions et favoriserait la montée en compétence des différentes parties prenantes.

Cette démarche s'avère particulièrement pertinente, puisque les polluants présentent des aires spatiales de diffusion (périmètres) et des temporalités variables, rendant complexe l'élaboration de plans sur des structures différentes.

Dans le cadre de leur rôle de chef de file, il apparaît essentiel que les régions s'approprient davantage cette problématique de l'air, parfois moins prioritaire que les questions d'énergie.

**Jean-Luc FUGIT (Président du CNA)** juge cette réflexion intéressante. Il est néanmoins regrettable d'être obligé d'imposer ces réunions qui devraient normalement relever d'une démarche naturelle de la part des chefs de file.

**La DGEC (BQA)** prend note de cette suggestion, indiquant toutefois que ce type de disposition n'a peut-être pas vocation à figurer dans le domaine législatif. Néanmoins, une réflexion pourrait être menée sur la mise en œuvre d'une meilleure implication des régions, notamment pour améliorer l'articulation entre les différents plans élaborés par l'État, dont les périmètres varient.

**La DGEC (BQA)** présente les points soulevés par ATMO France, dont certains ont déjà été abordés. Concernant la prise en compte des bulletins d'information par les AASQA, cette question est déjà traitée par le quatrième alinéa de l'article L.221-6, qui n'est pas prévu d'être modifié. Cet article dispose que lorsque les normes de qualité de l'air ne sont pas respectées ou risquent de ne pas l'être, le public doit être immédiatement informé par l'autorité administrative compétente. Cette information porte sur les niveaux de concentration de polluants, les risques pour la santé et l'environnement, les conseils aux populations concernées et les dispositions arrêtées. L'autorité administrative compétente peut déléguer la mise en œuvre de cette information aux AASQA. Pour ce qui est des mesures d'urgence, les dispositions législatives actuelles, conformes à la directive, sont maintenues.

Quant à l'article 8, qui concerne les modalités de surveillance (ou critères d'évaluation dans la directive), tous ces éléments relèvent du domaine réglementaire, qu'il s'agisse du décret ou de l'arrêté de surveillance. De même, les dispositions de l'article 20 relatives aux plans d'action à court terme sont conservées dans leur forme législative actuelle, tandis que des modifications interviendront au niveau réglementaire.

**La DGEC (BQA)** explique, concernant l'ajout de nouveaux polluants et les mesures supplémentaires indiquées à l'article 3 de la directive, que ces dispositions ne nécessitent pas de transposition dans le droit national. En effet, elles ont une vocation européenne et visent à permettre une éventuelle révision des dispositions de la directive. Dans ce cas, ces modifications seraient d'abord élaborées dans le cadre européen, avant d'être appliquées au niveau du droit national.

Elle ajoute, en réponse à la question sur l'inclusion des gaz dans la notion de substances à surveiller, que les gaz sont bien compris dans cette définition, comme le précise l'arrêté de surveillance.

Elle indique que l'interrogation abordée dans la diapositive porte sur l'articulation des plans locaux avec les plans nationaux, notamment la référence au PREPA. Une révision de la rédaction a été effectuée. Dans le cadre de la transposition de la directive qualité de l'air ambiant, il n'est pas prévu de modifier les articles relatifs au PREPA, qui relèvent d'une autre directive. Des sujets de mise en œuvre et d'accompagnement pourront néanmoins être abordés, afin d'assurer une bonne articulation au niveau local.

Quant au remplacement de l'enquête publique par une consultation par voie électronique, cette modification est conforme aux exigences de la directive qui impose simplement une consultation du public sans en prescrire les modalités. Cette approche permettra de gagner un temps précieux dans le cadre de la mise en œuvre des plans qui auront des délais contraints. En outre, une synthèse des contributions sera obligatoirement produite dans le cadre de cette participation électronique.

Concernant la remarque rédactionnelle de FNE sur l'article L 221-1, l'objectif demeure de distinguer clairement les valeurs limites d'un côté et les valeurs cibles pour l'Ozone, les valeurs pour les métaux et les obligations de réduction moyenne de l'autre. Deux nouvelles rédactions ont été proposées, avec une préférence pour la première qui permet de mieux distinguer l'ensemble des normes.

**La DGEC (BQA)** précise que la demande d'ajouter la mention « et finance » après « l'Etat assure » (la surveillance de la qualité de l'air) ne paraît pas nécessaire, dans la mesure où c'est déjà le cas.

Une précision est souhaitée sur le rôle de l'organisme de coordination, le LCSQA. Ses missions sont décrites succinctement dans l'article L.221-15 et seront révisées selon les exigences de la directive. Des précisions supplémentaires figurent déjà dans l'arrêté du 16 avril 2021. Ces dispositions pourraient nécessiter des ajustements complémentaires liés à la directive, mais probablement pas au niveau législatif.

La question relative à l'article L.221-6 concernant l'information du public manquait de clarté. Il s'agissait apparemment d'intégrer les EQIS<sup>1</sup> parmi les études prises en compte.

**La DGEC (BQA)** signale que la rédaction actuelle du code comprend déjà les études avec impacts environnementaux, mais une réflexion est à conduire afin de voir s'il est nécessaire d'ajouter de manière plus explicite l'aspect sanitaire.

Elle explique que la question abordée dans la diapositive suivante porte sur la possibilité de ne pas avoir de PPA si certaines mesures sont déjà prises dans un autre cadre. Cette disposition existe déjà dans le droit actuel et n'est pas modifiée. Son utilisation demeure extrêmement restreinte, limitée à des cas particulièrement précis, où une seule mesure permettrait d'améliorer la situation de dépassement. Cette approche reste encadrée par la directive et pourrait faciliter l'articulation entre les PPA adoptés juste avant la transposition de la directive et ceux qui suivront, permettant ainsi une transition harmonieuse.

Par ailleurs, les modalités d'élaboration des plans Ozone seront traitées au niveau réglementaire, conformément aux exigences strictes de la directive.

En réponse à une remarque d'ATMO France, une nouvelle rédaction est proposée pour l'alinéa 5 de l'article L.222-4 concernant l'articulation des plans entre eux. Cette formulation, plus générique, répond aux exigences de la directive, tout en couvrant l'ensemble des nombreux plans concernés.

**La DGEC (BQA)** présente une information relative au groupe de travail « Transposition ». Le montage de ce GT a été évoqué lors de la dernière séance du CNA, avec la présentation d'un projet de mandat qui, en l'absence de remarque, pourra être validé.

La première réunion se tiendra le 9 septembre de 14h00 à 16h00 en visioconférence et présentiel. D'autres réunions seront organisées en coordination avec les deux pilotes sur le second semestre 2025 et début 2026. En préfiguration de la réunion du 9 septembre, les sujets prioritaires, tels qu'annoncés dans le cadre du mandat, concernent la gestion de la qualité de l'air (plans qualité de l'air et feuille de route à réaliser en amont de l'échéance de 2030), l'information du public (avec la question de l'indice), ainsi que des enjeux plus transversaux.

L'objectif de ce premier groupe de travail consiste à dresser un panorama de la réglementation qui sera impactée par les évolutions des dispositions européennes, en se concentrant particulièrement sur les aspects réglementaires.

Un cadencement prévisionnel pour le traitement de ces différents sujets sera soumis aux participants, afin de structurer les échanges. Concernant la surveillance, des échanges techniques seront organisés entre les AASQA, le LCSQA et le BQA, avec des points d'information et des consultations prévues dans le cadre de ces groupes.

Il est nécessaire de maintenir un équilibre dans la participation, avec de préférence deux membres par entité représentée au CNA. Cette règle reste flexible selon les besoins. Une représentation large et continue demeure essentielle pour la qualité des échanges et la conduite des travaux.

---

<sup>1</sup> EQIS : évaluation quantitative des impacts sur la santé

### III. Priorités de travail du CNA pour l'année 2025

*Un document est projeté en séance.*

**Jean-Luc FUGIT (Président du CNA)** rappelle que les priorités avaient été évoquées lors de la séance du 28 mai dernier, dans la perspective des futurs travaux au sein du Conseil. La question du modèle économique des AASQA fait partie de ces priorités, avec la mise en place d'un groupe de travail. Des propositions ont été formulées par les participants, qui seront par ailleurs, particulièrement mobilisés par la transposition de la directive européenne sur la qualité de l'air ambiant jusqu'à fin 2026. Les travaux du CNA seront donc particulièrement impactés par ce contexte.

**La DGEC (BQA)** confirme que la consultation lancée lors de la séance du 28 janvier a généré de nombreux retours. Une priorisation s'est avérée nécessaire, compte tenu du volume important de sujets, notamment la transposition de la directive qui représente une charge de travail conséquente en 2025 et 2026.

Plusieurs niveaux de priorité ont été définis concernant les sujets à examiner en priorité au CNA, avec en premier lieu ceux relevant de la transposition de la directive. Les autres sujets importants seront traités ultérieurement. Un calendrier prévisionnel a été proposé. Des thématiques nécessitent des groupes de travail dédiés, comme le modèle économique des AASQA, sans exclure des points d'information en session plénière.

Parmi les premières priorités figure, sans surprise, la transposition de la directive, avec tous les éléments qui seront abordés dans le cadre du groupe de travail dédié aux aspects réglementaires, ainsi que des points d'information sur la surveillance à la suite des travaux techniques menés avec les AASQA et le LCSQA. Ces travaux se dérouleront sur le second semestre 2025 et le premier semestre 2026, avec une concentration des efforts prévue en fin d'année 2025/début d'année 2026.

La qualité de l'air intérieur constitue également une priorité, incluant les connaissances sur les polluants, la précarité énergétique, l'insalubrité de l'habitat et les questions de ventilation. Une présentation par l'OQEI a déjà été intégrée pour la session d'aujourd'hui, ce qui explique sa position avancée dans le calendrier.

Des remontées concernent également la thématique du chauffage au bois et les questions relatives aux émissions des installations industrielles, programmées plutôt pour l'année 2026. Une proposition est formulée aux membres du Conseil de solliciter les différents bénéficiaires de l'astreinte ayant participé à l'étude sur les émissions des petites chaufferies biomasse non réglementées, afin qu'ils puissent présenter leurs résultats. L'INERIS a également signalé l'étude PERICLÈS portée par le LNE, qui pourrait faire l'objet d'une présentation pour permettre les discussions sur ce sujet.

Par ailleurs, la saisine de l'ANSES concernant le chauffage devrait être présentée lors d'une session plénière pour discussion avec les membres.

Un point d'avancement sur la mise en œuvre du PREPA est prévu pour 2026. Enfin, une proposition d'avis commun entre le CSE et le CNA sur la question du chauffage au bois a émergé et pourrait être programmée pour l'année 2026, en tenant compte nécessairement du calendrier de l'autre conseil.

Concernant les dossiers prioritaires relatifs à l'agriculture, un échelonnement des travaux est nécessaire. La surveillance des pesticides dans l'air et les questions de financement nécessitent une attention particulière. Une présentation conjointe entre ATMO France, l'INERIS et le LCSQA pourrait être organisée en 2026, afin de poser le cadre et initier les débats.

Par ailleurs, un point d'étape sur le changement des pratiques de traitement agricole devra être coordonné avec les travaux en cours dans le cadre de la révision du PREPA. Ces sujets sont donc inscrits pour l'année 2026, au premier ou second semestre selon les possibilités.

Les sujets à enjeux nécessitent un échelonnement des travaux, tout en gérant la transposition de la directive. Pour les PFAS, de nombreuses remontées ont été faites concernant le besoin de connaissances et la question de la surveillance dans l'air. Ces points seront abordés plutôt en seconde partie de l'année 2026, avec la présentation des travaux existants. Les membres ont déjà partagé diverses contributions qui seront examinées en lien avec le LCSQA, l'INERIS et ATMO AURA, cette dernière ayant travaillé sur le sujet. Ce moment permettra de discuter des axes à développer dans le cadre du CNA.

D'autres questions relatives au climat et à l'air sont également à l'ordre du jour, notamment les conséquences sanitaires des brumes de sables et des mégafeux liés au réchauffement climatique. La sous-direction en charge de l'adaptation au changement climatique pourrait présenter le PNACC 3 et son avancement pour lancer les débats au second semestre 2026.

En complément des travaux initiés ce jour sur la qualité de l'air intérieur, le sujet sera également traité en seconde partie de l'année 2026, avec notamment le rôle des conseillers habitat-santé et conseillers médicaux en environnement intérieur, sujet remonté par l'APPA.

Sur les aspects de communication, la lutte contre la désinformation constitue un sujet récent dont le format reste à définir. Un GT pourrait éventuellement être monté à ce sujet si des membres du CNA sont volontaires pour y participer et assurer à la fois le pilotage et son secrétariat.

Enfin, concernant les territoires et la formation, deux groupes de travail avaient été conduits lors des précédentes mandatures. Les documents seront rediffusés aux membres pour leur permettre de prendre connaissance des recommandations émises. Lors des sessions plénières à venir, pourront ainsi être identifiés les axes d'amélioration et les éléments qui pourraient nécessiter une actualisation, avec éventuellement une poursuite de ces groupes de travail pour formuler des recommandations et initier des actions. Ces travaux sont également proposés pour la seconde partie de l'année 2026.

Le troisième niveau de priorités concerne des sujets pouvant être traités par d'autres modes d'action. Une demande de communication synthétique des points essentiels concernant la directive qualité de l'air est à l'étude dans le cadre de la JNQA.

La question du modèle économique des AASQA a déjà été évoquée en début de séance.

D'autres demandes nécessitent des précisions de la part des membres, notamment sur l'usure des pneus et les plastiques dans l'air, sujet provenant du CNAFAL. La qualification et l'accompagnement des solutions de formation FIMEA pourraient être rattachés au groupe de travail sur la formation et à l'actualisation des recommandations formulées par le CNA dans le passé. De même, pour les aspects juridiques et les conséquences socio-économiques, des éclaircissements sont nécessaires quant aux orientations souhaitées par la FIMEA, avant de pouvoir définir d'éventuelles priorités.

En conclusion, il est rappelé qu'un appel à contributions est en cours dans le cadre des travaux de révision du PREPA pour la période 2026-2029. Les membres sont vivement encouragés à transmettre leurs besoins, remarques et suggestions.

**Jean-Luc FUGIT (Président du CNA)** remercie le BQA pour ce travail et insiste sur la nécessité de se référer aux études sérieuses déjà réalisées sur de nombreux sujets.

**Jacques PATRIS (ATMO FRANCE)** rappelle, concernant le sujet des particules, que les voitures électriques n'ont plus d'émissions à l'échappement mais que, cependant, d'autres sources de

pollution subsistent. Les particules de carbone issues de l'usure des routes, des pneus et des garnitures de freins, contenant notamment des métaux, représentent une pollution significative. Il est important d'évaluer l'impact de ces nouvelles technologies de mobilité sur la qualité de l'air.

Par ailleurs, la présence des pesticides dans les sujets prioritaires constitue une bonne nouvelle. Les AASQA financent sur fonds propres les études sur ces substances depuis longtemps. Il est souhaitable que l'État reprenne ses campagnes de financement au niveau national et territorial, compte tenu du recul de certaines dispositions législatives sur les pesticides, et leur impact délétère sur la santé.

De leur côté, les PFAS, qui figurent dans les sujets à enjeux, entrent dans la catégorie des perturbateurs endocriniens, provoquant des désordres immunitaires et endocriniens graves chez l'ensemble du vivant. Ces perturbations sont à l'origine de pathologies chroniques parfois sous-estimées, avec des effets particulièrement inquiétants sur la reproduction, la fertilité, le développement in utero et durant la petite enfance. Des pathologies peuvent également se déclarer tardivement, à l'âge adulte. Pour ces raisons, une vigilance particulière est nécessaire. Il aurait ainsi été pertinent de classer les PFAS dans les priorités.

**Matthieu PAPOUIN (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)** indique que le sujet des PFAS fait effectivement partie des priorités qui seront traitées en second temps, en prenant en compte le temps interministériel. La métrologie dans le domaine de l'eau est relativement avancée. En revanche, les démarches dans le domaine de l'air ne font que démarrer, avec la surveillance des rejets dans l'air des incinérateurs qui commencera à partir du deuxième semestre 2025. La temporalité présentée par le BQA semble donc pertinente.

Par ailleurs, concernant le chauffage au bois, il serait particulièrement intéressant de parvenir à un avis conjoint CNA/CSE sur le sujet. En effet, deux politiques publiques peuvent se faire concurrence : la lutte contre le réchauffement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air.

**Françoise SCHAETZEL (France urbaine)** confirme la présence d'un certain nombre de problèmes méthodologiques pour les PFAS, et notamment le manque de données sur leur impact sur la santé et l'affaiblissement de la réaction immunitaire, réduisant potentiellement l'efficacité des vaccins. Cependant, la population semble moins inquiète à ce sujet que sur d'autres thématiques.

La Société française santé environnement (SFSE) a réalisé une étude particulièrement intéressante dans ce domaine, en mettant en lumière les sites à surveiller en priorité sur le territoire tout en considérant les questions de l'air et de l'eau. D'autres priorités concernent le suivi des zones d'aménagement concertées (ZAC) sur la métropole et les petites centrales biomasse.

**Denis CHARPIN (APPA)** reconnaît l'importance des sujets PFAS et pesticides, tout en soulignant que tous les sujets abordés revêtent une grande importance. La question des moisissures et de la précarité énergétique paraît particulièrement significative. Dans la ville de Marseille, environ 40 000 logements, soit 100 000 personnes, sont exposés aux moisissures. Le sujet sera d'actualité, notamment avec les prochains résultats de l'OQEI qui examinera de manière précise cette question, grâce aux données recueillies lors de la campagne logement n°2.

**Alain CHABROLLE (Vice-président du CNA)** précise que le sujet Climat/Air fait en réalité référence à « Climat/Air/Santé ». Le contenu du PNACC devra donc être examiné avec attention, afin d'assurer la cohérence des actions. En outre, il a été proposé à l'ORSE Nouvelle-Aquitaine de s'emparer de ce sujet, ce qui a suscité un intérêt considérable, avec plusieurs centaines de personnes inscrites à un webinaire dédié à cette question.

Quant aux pesticides, le Conseil national de la transition écologique (CNTE) en a débattu récemment et a émis un avis sur la stratégie alimentaire, mettant particulièrement en avant les actions territoriales à travers les projets alimentaires territoriaux.

La mesure des pesticides dans l'air, avec les cartographies d'exposition réalisées par les AASQA, constitue un guide précieux pour l'action politique et le ciblage territorial, en relation avec les cartes ADONIS de Solagro<sup>2</sup> d'itinéraires de traitement. Ces données contribuent également à améliorer les actions sur les aires de captage.

Enfin, il serait également pertinent d'inclure les ZFE dans les travaux.

*Jean-Luc FUGIT quitte la séance à 15 heures 33. La présidence par intérim est assurée par Alain CHABROLLE, Vice-président du CNA.*

**Françoise SCHAETZEL (France Urbaine)** confirme la nécessité de ne pas abandonner le sujet des ZFE au sein du CNA. Il semble que la Commission mixte paritaire (CMP) devrait se réunir en septembre, ce qui permettra de relancer l'actualité dans ce domaine. La métropole de Strasbourg réaffirmera son opposition à la suppression de ce dispositif. Ce sujet pourrait effectivement être placé dans les priorités du CNA.

En outre, une interrogation existe concernant la possibilité pour le Conseil constitutionnel d'analyser la suppression des ZFE comme un « cavalier » législatif n'ayant rien à voir avec la loi de simplification administrative.

**La DGEC (BQA)** confirme le calendrier prévisionnel de la future CMP qui peut encore évoluer et signale, sur la seconde question, qu'aucune analyse juridique approfondie n'a été réalisée, mais il paraissait difficile d'établir un lien direct entre la simplification et la suppression des ZFE. Cependant on ne peut présager si le Conseil constitutionnel se prononcera à ce sujet. Néanmoins, si tel était le cas et compte tenu des nombreuses propositions de loi en attente visant à supprimer les ZFE, cette qualification en cavalier législatif pourrait ne constituer qu'un sursis temporaire de quelques semaines ou mois. Des amendements similaires figurent également dans d'autres projets de loi. Il devient donc nécessaire de trouver des solutions pérennes permettant de répondre aux critiques récurrentes sur le dispositif.

**Flora GUY (FNSEA)** demande des précisions concernant la diapositive relative aux priorités agricoles, s'interrogeant spécifiquement sur le point d'étape mentionnant les changements de pratiques, la baisse des émissions et les financements nécessaires. Au-delà du groupe de travail lancé sur la révision du PREPA, la question est de savoir si un bilan qualitatif et quantitatif des changements de pratiques et de la baisse des émissions est envisagé.

**La DGEC (BQA)** précise que l'objectif actuel se limite à établir un rapprochement avec les discussions menées dans le cadre du GT préparatoire sur la révision du PREPA, lequel comportera un état des lieux de la situation au regard des actions entreprises durant la période précédente. Ces éléments seront affinés en fonction des échanges avec les parties prenantes, afin de déterminer ce qui sera présenté dans le cadre du CNA.

**Alain CHABROLLE (Vice-président du CNA)** souligne l'intérêt des exposés réalisés par les chambres d'agriculture, et l'importance de capitaliser sur les rapports transmis aux préfets dans ce cadre, avant ou après les élections. Ces documents contiennent des éléments pertinents sur ces sujets. Les équipements revêtent une importance non négligeable dans l'amélioration de la qualité de l'air pour le secteur agricole, sans négliger l'impact des méthodes de travail du sol.

---

<sup>2</sup> Les cartes [Adonis](#) rassemblent les données communales sur l'usage des pesticides via la valeur de l'indice de fréquence de traitements phytosanitaires (IFT).

## IV. Intervention Observatoire de la qualité des environnements intérieurs

*Un document est projeté en séance.*

**Marion KEIRSBULCK (ANSES)** remercie le CNA de leur permettre de présenter les actions engagées par l'Observatoire de la qualité des environnements intérieurs (OQEI). L'ANSES porte ce nouvel observatoire conjointement avec le CSTB.

L'objectif de cette présentation est de rappeler l'organisation et les principales missions de cette structure, déjà présentée en mars de l'année précédente, tandis que Mme DESVIGNES détaillera les réalisations de la première année d'existence.

L'Observatoire de la qualité des environnements intérieurs a succédé à l'ancien Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI), dont le CSTB était l'opérateur depuis 2001. Parmi les réalisations emblématiques de cette ancienne structure figurent des campagnes nationales menées dans divers environnements : logements, écoles, bureaux, établissements sanitaires et médico-sociaux.

Ces travaux ont permis d'évaluer la qualité de l'air intérieur, tout en caractérisant les bâtiments et leurs occupants. Une collaboration étroite existe depuis longtemps entre l'ANSES et le CSTB, l'Observatoire fournissant des données indispensables aux missions d'évaluation des risques sanitaires liés à la pollution de l'air intérieur menées par l'agence, en appui aux politiques publiques.

Il était donc naturel de renforcer cette collaboration entre l'ANSES et le CSTB dans le cadre du nouvel observatoire, en associant des compétences complémentaires dans les domaines du bâtiment et de la santé publique. L'OQEI présente un périmètre élargi par rapport à son prédécesseur.

L'Observatoire ne se limite pas à l'air intérieur, mais prend en compte l'ensemble des paramètres constituant l'environnement intérieur : confort visuel, éclairage, exposition aux rayonnements et champs électromagnétiques, bruit, acoustique, enveloppe du bâtiment et température.

Cette approche correspond à une vision globale de la santé telle que définie par l'OMS, intégrant les dimensions de bien-être et de qualité de vie des populations.

L'Observatoire ambitionne de soutenir et d'orienter les politiques publiques et les parties prenantes afin d'améliorer la qualité des environnements intérieurs, de protéger la santé des populations, tout en identifiant les problématiques émergentes dans le contexte du changement climatique, de la sobriété énergétique et des évolutions sociétales.

La stratégie de l'OQEI s'articule autour de trois axes principaux.

Le premier vise l'amélioration des connaissances sur la qualité des environnements intérieurs, du bâti et des occupants, via la conduite de campagnes de collecte et de production de données, ainsi que leur exploitation et analyse.

Le deuxième axe concerne la diffusion des données et des connaissances produites, notamment par le développement d'un centre de ressources.

Enfin, le troisième axe porte sur la communication, la sensibilisation et l'information de tous les acteurs concernés, qu'il s'agisse de scientifiques, d'élus, de décideurs politiques, d'associations, d'industriels ou de citoyens. Cela implique l'animation d'un réseau d'acteurs intéressés par la thématique et l'organisation d'événements, avec diffusion de messages adaptés aux différents publics.

**Virginie DESVIGNES (OQEI)** présente le bilan des actions menées depuis un peu plus d'un an. L'Observatoire a mis en place quatre instances de gouvernance.

Un Comité de direction, constitué des membres de l'ANSES et du CSTB, assure le pilotage opérationnel, la représentation institutionnelle et la gestion des affaires courantes.

Un Comité d'orientation, composé des financeurs (DGPR, DGS, DHUP, ADEME et DGP), du CSTB et de l'ANSES, définit les orientations générales de l'Observatoire, coordonne les actions, établit le budget et se prononce sur les programmes de travail annuels. Pour la première année, ce comité a également choisi la composition du Conseil scientifique et du Comité consultatif.

Le Conseil scientifique, présidé par le professeur Isabelle MOMAS, garantit la pertinence et la qualité des travaux menés. Il définit les orientations scientifiques, propose des sujets d'étude et donne des avis sur les réalisations. Ce Conseil comprend 19 membres experts, nommés après examen des candidatures. Au moins trois réunions sont organisées annuellement, chaque membre étant nommé pour un mandat de cinq ans. La première réunion s'est tenue en octobre dernier.

Le Comité consultatif, présidé par le professeur Francis ALLARD, recueille les avis et suggestions des parties prenantes pour alimenter le Comité d'orientation et le Conseil scientifique. Il réunit 23 institutions représentant associations, collectivités, centres techniques, bureaux d'étude, entreprises, fédérations et industriels. Chaque membre siège pour cinq ans et a signé un engagement de confidentialité. La première réunion s'est déroulée récemment, le 27 mai dernier.

L'ambition de l'Observatoire est de devenir un centre de référence de la QEI. Dans cette perspective, un centre de ressources est en cours de développement, sous forme d'un site internet divisé en trois parties.

La première partie, éditoriale, centralisera toutes les informations relatives à la QEI, intégrant le contenu du site actuel et progressivement les initiatives et études françaises sur le sujet. Des discussions sont en cours avec le CEREMA pour intégrer un état de l'art des documents incontournables. La mise en ligne est prévue fin juin ou début juillet.

La deuxième partie sera consacrée aux données, mettant à disposition celles de l'Observatoire et des différentes campagnes menées depuis 20 ans. Des tierces personnes pourront également téléverser leurs données.

Ce centre de ressources aura donc une vocation de banque de données, avec intégration des données de l'Observatoire et des données tierces. Un recensement des jeux de données existants et disponibles a été effectué pour enrichir cette base. Les données seront accessibles via le site de l'OQEI, mais également sur [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr), comme cela est déjà le cas pour les campagnes nationales logement de 2003-2005 et de 2020.

La troisième partie du site proposera une visualisation des données des campagnes, avec un module d'analyse permettant à l'utilisateur d'explorer les données.

Concernant l'amélioration des connaissances, l'Observatoire poursuit la collecte et l'exploitation des données. La dernière campagne réalisée, dénommée CNL2, a mesuré 170 polluants dans l'air intérieur et les poussières, dont 90 pesticides, dans 571 logements.

Les travaux s'orientent maintenant vers la préfiguration des prochaines campagnes, qui évolueront vers le concept de qualité des environnements intérieurs, intégrant, au-delà de la qualité de l'air, le confort thermique, l'exposition au bruit, à la lumière et potentiellement aux champs électromagnétiques.

Cette démarche nécessite de définir et hiérarchiser les paramètres d'intérêt à mesurer, toujours dans une perspective de déploiement national.

Pour enrichir l'approche, l'Observatoire propose également de réaliser une étude de suivi d'un panel de logements, permettant une analyse dynamique longitudinale, plutôt qu'une simple photographie.

La préfiguration des campagnes inclut également la gestion des équipements et du matériel, avec la maintenance des dispositifs existants et la réflexion sur les nouveaux équipements nécessaires.

Concernant l'exploitation des données, les travaux actuels se concentrent sur les données de la campagne nationale logement 2. L'analyse porte notamment sur les facteurs expliquant la concentration des polluants mesurés à l'intérieur. Un travail sur la détermination des facteurs influençant la concentration en PM2.5 dans les logements est en cours de finalisation.

Une actualisation de l'impact sanitaire et du coût socio-économique de la pollution de l'air intérieur est également en préparation, reprenant une étude menée par l'OQAI en 2014, et l'enrichissant avec les nouvelles données collectées.

L'Observatoire travaille également sur un rapport décrivant l'état de la ventilation dans les logements français, notamment les systèmes en place et leur conformité d'après les mesures de pression effectuées. L'estimation du taux de renouvellement d'air dans les logements fait partie de ce rapport complet, ainsi que la description des équipements de chauffage et de climatisation.

Un travail sur l'évaluation de la présence de problèmes d'humidité et de moisissures débutera, pour connaître l'état de condensation dans les logements.

En matière de sensibilisation, communication et valorisation, l'Observatoire a organisé le 16 mai 2024 une journée de lancement officiel, avec présentation de la nouvelle charte graphique, diverses interventions, notamment de la CNL2, et une table ronde sur le lien entre qualité de l'air intérieur, santé et données. Un communiqué de presse a été publié à cette occasion.

L'Observatoire participe également à des manifestations et conférences, comme Indoor Air et, il y a deux semaines, à Healthy Building Europe.

Il contribue à l'élaboration de publications scientifiques et à la diffusion de rapports, comme celui de la CNL2 qui sera mis en ligne et diffusé au grand public d'ici fin juin, accompagnée d'un communiqué.

Enfin, la dernière action prévue concerne l'organisation de webinaires thématiques, notamment en octobre 2025 pour la semaine de la JNQA, avec le lancement du nouveau site de l'Observatoire et un atelier dont le thème, encore à préciser, portera probablement sur les résultats de la campagne nationale logement 2.

**Isabelle MOMAS (Vice-Présidente du CNA)** souligne l'intérêt et le caractère inédit de cette structure, qui ont fait école à l'étranger, plusieurs pays ayant développé des observatoires similaires sur le modèle français. Il a fallu mener un combat pour obtenir les financements de la deuxième campagne nationale sur les logements, réalisée quinze ans après la première.

Ces travaux sont précieux, non seulement pour les connaissances qu'ils apportent et l'évaluation des risques, mais aussi comme outil d'évaluation de l'efficacité des politiques publiques. En effet, les résultats montrent que les concentrations de certains polluants ont considérablement diminué en quinze ans, évolution probablement liée aux progrès réglementaires, à l'étiquetage et à d'autres outils mis en place durant cette période.

L'enjeu actuel consiste à identifier précisément les déterminants et facteurs explicatifs des concentrations intérieures, notamment le rôle de la ventilation et du taux de renouvellement d'air, sujets sur lesquels les travaux futurs de l'Observatoire seront particulièrement utiles.

**François VETTER (CNAFAL)** demande si le comité consultatif est définitivement clos ou si un ajout tardif est encore possible.

**Marion KEIRSBULCK (ANSES)** précise qu'un équilibre a été recherché dans les représentations au sein du Comité consultatif de l'Observatoire, incluant des associations représentant la société civile. La composition actuelle a été validée par le Comité d'orientation, sans prévision d'élargissement. Il est toutefois envisagé de publier sur le site internet les informations relatives aux organes de gouvernance, avec potentiellement le détail des institutions représentées dans le Comité consultatif.

**Christine SEGUINAU (GART)** confirme l'importance de cet outil pour suivre la qualité de l'air dans les logements. Une interrogation existe sur la surveillance de la maintenance des équipements (chauffage, ventilations, etc.), la performance de ces derniers pouvant diminuer dans le temps, faute d'entretien adéquat.

En outre, ces informations pourraient être transmises au réseau précarité énergétique, présent dans de nombreux départements, afin de trouver des solutions permettant d'améliorer les conditions de vie dans les logements.

**Virginie DESVIGNES (OQEI)** indique que des données ont été collectées sur l'état des systèmes, notamment du chauffage. Concernant la ventilation, des informations sont également disponibles pour savoir si les équipements fonctionnent correctement. Ces données descriptives permettent de mettre davantage en perspective l'état des équipements au sein des logements.

L'idée était également d'étudier les sujets de précarité énergétique, mais les démarches en ce sens n'ont pas encore abouti. Des liens peuvent effectivement être établis entre différents observatoires, notamment l'ONPE.

**Bertrand PENSEC (MSAS/DGS/BEEPC)** annonce son intention de relayer cette présentation au bureau en charge de l'environnement intérieur à la DGS. Une interrogation existe sur le but recherché de la mise à disposition de données sur la plateforme, et l'articulation envisagée avec des systèmes existant déjà dans ce domaine.

**Virginie DESVIGNES (OQEI)** explique que l'ambition de ce centre de ressource est de pouvoir centraliser les informations autour de l'OQEI. De surcroît, des liens existent déjà avec différentes initiatives et seront renforcés.

**Alain CHABROLLE (Vice-président du CNA)** félicite l'équipe pour la présentation et saisit cette occasion pour remercier tous les collaborateurs ayant œuvré de 2000 à 2023 sur l'Observatoire précédent, saluant particulièrement le travail de la présidente qui, malgré les difficultés rencontrées, a contribué à en faire l'outil qu'il est aujourd'hui.

Dans le cadre des réseaux d'acteurs, il est essentiel d'intégrer les commissions de prévention des CRSA, les PTS, ainsi que les contrats locaux de santé et santé-environnement. Ces entités s'emparent déjà des sujets traités par l'Observatoire.

L'ancien observatoire proposait de nombreux conseils, recommandations et exemples, constituant ainsi un centre de ressources précieux, quoiqu'insuffisamment connu. Un important travail de communication reste à accomplir pour faire connaître ces ressources et valoriser l'ensemble des travaux réalisés.

Il sera également nécessaire de pérenniser les financements. La qualité de l'air intérieur représente un enjeu majeur de santé publique, compte tenu du temps passé quotidiennement dans des espaces clos.

Enfin, la mention du bruit est également à saluer.

## V. Journée nationale de la qualité de l'air

*Un document est projeté en séance.*

**La DGECC (BQA)** indique que ce sujet est traité avant la période estivale, afin d'anticiper les préparatifs de la rentrée. La Journée nationale de la qualité de l'air (JNQA) constitue un rendez-vous annuel organisé depuis dix ans. En effet, l'édition 2025 marquera le dixième anniversaire de cette manifestation qui se tiendra le 14 octobre. Cet événement représente un temps fort de communication sur la qualité de l'air, organisé par le ministère, en collaboration avec de nombreux partenaires.

Pour l'édition 2024, une mise à jour du kit de communication a été effectuée, comprenant la brochure associée et le guide destiné aux porteurs de projets. La plateforme a également été mise en publication sur le site du ministère, permettant à tous les acteurs (collectivités, particuliers et autres intervenants travaillant sur la qualité de l'air intérieur ou extérieur) de déposer un projet, afin d'accroître sa visibilité à l'échelle nationale.

Pour accompagner ces porteurs de projets, un guide spécifique a été rédigé. De nouveaux outils ont également été mis à disposition, notamment des affiches, des flyers et des bandeaux pour harmoniser la communication visuelle.

Un point presse a été organisé, avec diffusion d'un communiqué sur le bilan annuel de la qualité de l'air, en collaboration avec le CGDD. Une communication sur les réseaux sociaux a aussi permis d'assurer la visibilité des actions.

Le 14 octobre 2024, un événement a été organisé avec la Fondation du Souffle et le ministère en charge de la santé. Cette conférence intitulée « Protéger mon souffle : je m'informe et j'agis » portait à la fois sur la qualité de l'air extérieur, sa surveillance et la qualité de l'air intérieur. La conférence s'est conclue par l'intervention de l'ancien président de la Fondation du Souffle, pneumologue, qui a partagé des conseils pratiques pour se prémunir contre les polluants atmosphériques.

L'événement a réuni une centaine de personnes en présentiel et une quarantaine en visioconférence, avec la participation de plusieurs intervenants dont la DGS, la Fondation du Souffle, le LCSQA, l'OQEI et Santé Publique France.

Parallèlement à cette conférence, deux sessions d'ateliers de mesure du souffle ont été proposées, réunissant 70 personnes. La Fondation s'est déplacée avec des pneumologues de son réseau, afin d'effectuer les mesures et fournir aux participants, dans des conditions de confidentialité, des résultats assortis de recommandations pour améliorer leur capacité respiratoire.

Concernant la plateforme, 63 projets ont été déposés l'année précédente, représentant une grande diversité d'initiatives : ateliers, escape games, webinaires, rencontres et ateliers participatifs.

Le BQA remercie tous les partenaires et exprime l'espoir qu'ils se mobiliseront à nouveau pour l'édition à venir.

Pour la préparation de la prochaine JNQA, la plateforme sera bientôt mise en ligne. Les membres du CNA et les participants au Comité de pilotage dédié à la JNQA, qui s'est tenu début juin, en

seront informés. Le kit de communication a été légèrement adapté, sans évolution majeure par rapport à l'année précédente.

Comme chaque année, une communication sur le bilan de la qualité de l'air pour l'année 2024 est prévue.

Au niveau national, un projet d'événement est envisagé pour le lundi 13 octobre, en lien avec le CNA. Une conférence et une table ronde seraient organisées à l'Assemblée, en collaboration avec le président Jean-Luc FUGIT, pour rappeler les principes fondamentaux de la qualité de l'air extérieur : les polluants, la différence entre concentration et émission, et les modalités de surveillance.

Les discussions porteraient également sur les enjeux futurs liés à la directive européenne sur la qualité de l'air, ainsi que sur la révision du PREPA.

Un second événement est en construction, sur proposition du CITEPA qui organise chaque année une journée d'étude sur la qualité de l'air. L'édition 2025 a pour objectif de se focaliser sur la qualité de l'air extérieur, avec une dimension davantage internationale. Des rappels concernant l'échelon européen, jugés indispensables sur ces aspects, seront également intégrés. Cette édition privilégierait le secteur industriel et établirait un lien avec la directive IED et sa récente révision.

L'événement prendra la forme d'une demi-journée organisée au ministère, à l'Arche, ouverte notamment aux membres du réseau du CITEPA. Une réflexion est actuellement menée concernant l'ouverture aux membres du CNA, en fonction de la capacité d'accueil limitée de la salle.

**Étienne de VANSSAY (FIMEA)** indique que le congrès Atmos'fair, qui abordera les sujets de qualité de l'air intérieur et extérieur, sur le thème « de la recherche aux solutions », sera organisé à Lille les 15 et 16 octobre 2025.

**Denis CHARPIN (APPA)** ajoute que les 16 et 17 octobre est également prévu un événement à Lille sur un thème de l'implication des collectivités et leurs moyens d'action concernant la qualité de l'air intérieur et extérieur.

**Isabelle MOMAS (Vice-présidente du CNA)** ajoute que l'Académie nationale de pharmacie organise le 24 septembre une session consacrée à la qualité de l'air intérieur. Cet événement s'articulera autour des nouvelles connaissances, notamment issues de la deuxième campagne, et des perspectives pour l'action. Une table ronde portera sur les méthodes d'information du public et des professionnels de santé concernant les grandes questions de qualité de l'air.

**Colin GRIL (MAASA/DGPE/BESEC)** présente une initiative dans le domaine de l'enseignement agricole. Après deux années de conférences en format webinaire, initialement destinées aux enseignants du secteur agricole, mais ouvertes à d'autres publics, une nouvelle initiative émerge des territoires. Le lycée agricole de Montbrison, en partenariat avec ATMO AURA et d'autres établissements voisins, organise trois demi-journées d'animations, conférences et jeux. Conformément à leur mission d'animation territoriale, les lycées agricoles accueilleront des publics variés : écoles primaires, collèges, lycéens et agents. Les activités traiteront des enjeux de la qualité de l'air extérieur en lien avec l'agriculture. L'intérêt particulier de cette initiative est qu'elle est portée par un lycée disposant d'un chargé de mission dédié aux projets sur la qualité de l'air. L'événement se déroulera les 14 et 15 octobre 2025.

**Alain CHABROLLE (Vice-président du CNA)** annonce avoir repris l'initiative, avec ATMO Nouvelle-Aquitaine, d'organiser une conférence générale et appliquée sur la qualité de l'air extérieur, renouvelant ainsi une expérience menée plusieurs années auparavant. L'objectif est de créer un format duplicable et appropriable par d'autres structures. Les précédentes éditions avaient connu un grand succès, avec une participation dépassant largement les attentes. Ce succès

s'explique notamment par la présentation de données locales qui intéressent particulièrement le public. Cette nouvelle édition est prévue pour l'automne et abordera notamment les aspects économiques.

*La prochaine réunion du CNA fixée au 7 octobre après-midi (horaires à préciser). La séance est levée à 16 heures 30.*